

RCS : CHATEAUROUX

Code greffe : 3601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUROUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00007

Numéro SIREN : 434 127 577

Nom ou dénomination : 2 MVP

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2020 sous le numéro de dépôt 463

- 6 MARS 2020

36000 CHATEAUROUX

Documents financiers

2MVP

6 Place Saint Cyran 36000 CHATEAUROUX

Exercice clos le 31 mars 2019



MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

COMPTE RENDU DE TRAVAUX

Monsieur,

Conformément à la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de 2MVP relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu; ils se caractérisent par les données suivantes :

– Total du bilan :	651 235,73 €
– Chiffre d'affaires :	847 631,42 €
– Résultat net comptable :	2 969,12 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à LIMOGES
Le 15 juillet 2019

Gilles Noyer
Expert-Comptable Associé

*PwC Entrepreneurs, 129 Avenue du Sablard, 87000 LIMOGES
Tél. : 05.55.34.19.05, Fax : 05.55.33.73.81, www.entrepreneurs.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts Comptables d'Aquitaine. Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 €. Siège social : 179, Cours du Médoc 33 300 Bordeaux. RCS Bordeaux 814 416 582. TVA n° FR 81 814 416 582. Siret 814 416 582 00017. Code APE 6920Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lille, Limoges, Lesconil, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

Comptes annuels

Bilan 2MVP

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/19	Net au 31/03/18
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets licences procédés...	38 621	508	38 112	38 112
Fonds commercial	91 469		91 469	91 469
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes/immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	29 821	29 553	267	687
Autres immobilisations corporelles	546 951	325 931	221 020	266 470
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 811		21 811	3 811
ACTIF IMMOBILISE	728 673	355 993	372 681	400 550
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	123 519	20 391	103 128	105 966
Avances et acptes versés				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	79 296	5 672	73 624	88 714
Autres créances	17 882		17 882	17 113
Capital souscrit-appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	62 160		62 160	35 204
Charges constatées d'avance	21 761		21 761	18 940
ACTIF CIRCULANT	304 618	26 063	278 555	265 937
Charges à répartir/plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	1 033 291	382 055	651 236	666 487

Bilan 2MVP

	Net au 31/03/19	Net au 31/03/18
PASSIF		
Capital		
Capital	45 000	45 000
dont versé	45 000	45 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation ou d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	4 500	4 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	160 027	161 786
Résultat		
Résultat de l'exercice	2 969	-1 759
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	212 496	209 527
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
AUTRES FONDS PROPRES		
Emprunts et dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	81 827	108 550
Emprunts et dettes financières diverses	91 497	90 311
Fournisseurs et autres dettes		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 249	172 154
Dettes fiscales et sociales	69 490	75 269
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 000	
Autres dettes	10 677	10 677
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	438 740	456 960
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	651 236	666 487

Compte de résultat 2MVP

	du 01/04/18 au 31/03/19 12 mois	du 01/04/17 au 31/03/18 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises France	847 631	774 194
Ventes de marchandises Export		265
Production vendue de biens France		
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services France		
Production vendue de services Export		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	847 631	774 459
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		811
Reprise/provisions (et amort) transferts de charges	7 121	13 874
Autres produits	221	141
Total des produits d'exploitation	854 973	789 284
Achats de marchandises	378 900	335 497
Variation de stock de marchandises	865	72
Achats matières premières et autres approvisionnements	2 019	1 131
Variation de stock de mat. premières & autres approv.		
Autres achats & charges externes	176 307	156 589
Impôts, taxes et versements assimilés	6 850	7 333
Salaires et Traitements	151 464	142 876
Charges sociales	54 328	48 968
Dotations aux amortissements sur immobilisations	45 869	45 804
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	4 224	24 188
Dotations d'exploitation aux provisions		
Autres charges	28 204	25 270
Total des charges d'exploitation	849 030	787 727
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 943	1 557
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Quotes-parts de résultat/opérations faites en commun		
Produits financiers de participations		
Prod. fin. des autres val.mob. & créances actif immob.		
Autres intérêts & produits assimilés		
Reprises / provis° et dépréciat° & transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
Total des produits financiers		
Dotations aux amortissements dépréciations & provisions		
Intérêts & charges assimilées	3 724	3 316
Différences négatives de change		
Charges nets sur cessions de V.M.P.		
Total des charges financières	3 724	3 316
RESULTAT FINANCIER	-3 724	-3 316
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 219	-1 759

Compte de résultat 2MVP

	du 01/04/18 au 31/03/19 12 mois	du 01/04/17 au 31/03/18 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opération en capital	750	
Reprises/provis°, dépréciat° & transferts de charges		
Total produits exceptionnels	750	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	330	
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions		
Total charges exceptionnelles	330	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	420	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-330	
TOTAL DES PRODUITS	855 723	789 284
TOTAL DES CHARGES	852 754	791 043
BENEFICE OU PERTE	2 969	-1 759

Annexe 2MVP

	Applicable	N/A	N/S
REGLES ET METHODES COMPTABLES			
- Faits caractéristiques		x	
- Règles et méthodes comptables	x		
INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Charges financières incluses dans le coût de production		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Tableau de réévaluation des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales et participations		x	
- Détail des amortissements	x		
- Stocks et en-cours	x		
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Détail des créances et échéances	x		
- Créances et dettes relatives à des entreprises liées		x	
- Eléments fongibles de l'actif circulant		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Valeurs mobilières de placement		x	
- Dépréciation des actifs		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières de placement		x	
- Charges à payer	x (Détail)		
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Composition du capital	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Actions propres	x		
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions		x	
- Echéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	x (Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	

Annexe 2MVP

	Applicable	N/A	N/S
- Mouvements de l'exercice affectant les charges à répartir et les primes de rembourst		x	
INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT			
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Rémunération des Commissaires Aux Comptes	x		
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Charges et produits financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Détail du résultat exceptionnel		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Résultat et impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les bénéfices		x	
- Impôts sur les Bénéfices - Intégration Fiscale		x	
- Incidence des modifications votées entre les dates de clôture et d'arrêté		x	
AUTRES INFORMATIONS			
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Droit Individuel à la Formation		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants		x	
- Rémunération allouées aux membres des organes de direction		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

2 MVP

**Société par actions simplifiée
au capital de 45 000 €**

**Siège social : 6 Place Saint Cyran
36000 CHATEAUROUX**

434 127 577 RCS CHATEAUROUX



**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019**

L'Associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevant à 2 969 euros en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 162 996 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'Associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Présidente



SAS 2 MVP

Siège social : 6, place Saint Cyran
36000 Châteauroux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2019,

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2 MVP relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les immobilisations et les dettes et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Téléphone : 05 55 52 31 45
Télécopie : 05 55 52 41 70
Site internet : www.acec.fr

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés à l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Guéret, le 16 septembre 2019

SAS ACEC BSR Audit

SAS ACEC BSR AUDIT

Cabinet d'Audit et de Commissariat Aux Comptes

Société inscrite près la Cour d'Appel de Limoges

8 Avenue Pierre Mendès-France

23000 GUERET

Tél. : 05 55 52 31 45 - Fax : 05.55.52.41.70

RCS Guéret : 807 876 529

Hervé GAUDON

Commissaire aux Comptes

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

31 Mars 2020

